

Procès verbal des armoiries de l'église de Burthulet en 1663.

Extrait du procès verbal fait par Maître Regnault Le Gouello conseiller du roy et Mre ordinaire en sa chambre des eaux de Bretagne à instance de dame Bonnadventure du Liscouet dame de Nevet leszo ? 31 may, ier, 2 et 3 juin 1663.

En marge 3 juin 1663 signifié le 17/12/1666.

Le dit procès verbal commancé par Mr Olivier Riou et Regnault le Gouello conseiller du roy sur les ordre de la chambre des comptes de Bretagne savoir faisons que la Dame douairière de Nevet nous avoir reçu en la ville de Vannes proche la guill ? Faisant sa demeure ordinaire dans le manoir de Courvant en la paroisse de Saint Pater plusieurs lettres missives tant de la ville de Rennes ? Que de sa maison de Lesargan nous conviant par icelle de nous vouloir transporter jusque la ville de Carhaix. (Mot illisible) notre fait à Carhaix le 3 juin 1663 signé R : Le Gouello, B : Roussel, François Gobé substitut, L : de Groutel.

Aux follio quatre cinq six sept octo et verso et principal(?) ensuit et advenant le lendemain dernier du présent mois de may nous avons remontré et carosse et toute de compagnie de la dite Dame nous conduisant nous nous serions menés en chemin rendu en la trêve de Burtullet distant d'un lieu de K/mabillo d'une lieue ou environ lequel faisant la dite dame nous avoir fait remarquer dans une pièce de terre nommée « La Garenne de la justice » dépendant du convenant de K/rachdreux (? pas sur du non du lieu) et fourches patibulaires construit de pierre de taille qu'elle nous a dit être de la maison et seigneurie de Tronangle et ensuite nous nous serions rendu en la trêve de Burtullet dépendant de la paroisse de Duault. Après avoir mis pied à terre et entré dans le cimetièrre avons vu sur le porchet de la dite église un écusson et pierre timbré chargé de deux haches et armes endossé soutenu par deux lions. Entré dans la dite église après avoir adoré la saint sacrement avons remarqué dans la maîtresse vitre trois sont dans le premier d'iceux du coté de l'évangile un écusson d'or à deux haches d'armes endossé de geulle et dans celui du milieu un my party d'or à un hache et demy d'armes de geulle et d'argent à deux faces de geulles. Sous le marche pied du grand autel deux tombes l'une du coté de l'épître armoyé des haches d'armes et l'autres au milieu du dit authel couvert pour la plus grande part dudit marche pied dont nous avons pu voir l'écusson à cause d'icelui en la dite chapelle de la Trinitté du coté du nord étant dans le cœur dudit évangile avons vu une vitre en laquelle il y a sept soufflets chargés des armes pleines et alliances savoir au premier soufflet : écartelé d'argent à deux fasces de geulles et d'or aux deux haches d'armes, au troisième my party d'argent à deux fasces de geulles et d'argent à un croissant et demy de geulles deux en pointes un en cheff, au 4ème my party d'argent erminée à trois bandes d'azur et d'or à la (mot illisible charge ?) et demy d'argent (? pas sur) endossé au 5 ème de geulle à trois gantellets d'argent parsemé d'hermines au senestre my party d'argent à deux fasces de geulle et d'argent à un croissant de geulles et deux coquilles de mêmes deux en pointe et l'autre en cheff et au septième my party de geulle aussi gantellets d'argent et parsemé d'hermines et d'argent à deux barres de geulle à la cotise (?) d'or au bas de laquelle vitre il y a un tombeau élevé d'un pied et demy de haulteur et ayant trois pieds de largeur et huit pieds ou environ de longueur dans laquelle la dite dame de Nevet trouver advi (pas sur des deux derniers mots) le sieur de Tronangle et (2 mots illisibles) avoir été inhumé (1 mot illisible) la longueur de la dite chapelle au dessus de la dite tombe avons vu une pierre dans laquelle sont de granit les deux haches d'armes et nous avons vu que au bas d'icelle tombes il y avait un banc à coudouer (accoudoir) lequel par caducité (pas sr du mot) ou au (mot illisible) a été rompu et dans la chapelle de Saint David du coté du midy pareillement remarqué dans la vitre est autre sept soufflets être chargés de mêmes armes et alliances que cy dessus. Au bas de la vitre avons vu dans le jour du milieu une priante d'or et d'habillement tous chargé d'argent à trois bandes d'azur. Pour (mot illisible) les choses et la vérité de ce que dessus à faire comparoitre et oui Missire Allain Le Bonhomme prêtre et curé de la trêve de Burtullet âgé de cinquante ou environ demeurant au manoir de Lanedan en la dite trêve, Missire Jan Bouedec prêtre de la paroisse et trêve âgé de 50 ans ou

environ demeurant au bourg Neuff paroisse de Duault, écuyer Gilles de Coetgoureden sieur de K/matean âgé de 59 ans ou environ desquels ont répondu au tel cas requis séparément nous ont dit (mot illisible) par les armes par nous remarqué tant sur le porchet maitresse vitre et que la vitre des deux chapelles de la Trinité et Saint David être les armes de Tronangle (mot illisible) et autres de leurs alliances et avoir (mot illisible) que au bas de la tombe étant dans la chapelle de la Trinité il y a un banc et accoudeur et n'avoir ouy dire que autre que le seigneur de Tronangle aye été enterré dans le dit tombeau et qu'aussi appartient deux pierres et tombeau étant sous le marche pied du dit grand autel du côté de l'épître et l'autre (mot illisible) au grand autel (plusieurs mots illisibles) qui lui ont affirmés véritable et pour signé aussi signé honorab prêtre A : Bonhomme et G : de Coetgoureden.

Et outre requis dessus nous ont les dits Bonhomme, Bouedec (pas sur du nom) et de Coetgoureden que les deux fourches patibulaires étant encore debout construit de pierre de taille situé dans une pièce de terre dépendant du convenant de K/roch dépendant de la dite seigneurie de Tronangle appelée la Garenne de la Justice sont les fourches patibulaires de la seigneurie de Tronangle à cause de laquelle seigneurie les habitants de tout le bourg de Burtulet et villages circonvoisins payent annuellement au au recteur de la seigneurie de Tronangle chacun étage (pas sur du mot) un boisseau d'avoine menu foulé et une poule et douze deniers par an et une journée de faucheur pour droit de corvée laquelle cheffrante se paye avec levée au 27 du 7bre à l'issue de la grande messe dit au Burtullet. Apposé de mon serment et affirme le tout véritable et aussi signé A Bonhomme , J : Boudec (pas sur du nom) G de Couetgoureden.

Et retournant dudit Burtullet nous aurait la dite dame fait voir une chapelle au haut d'une montagne nommée Saint-Michel qu'elle a dit être la chapelle de Tronangle et laquelle ayant monté avons vu au pignon occidental d'icelle deux écussons et pierres dans la desquels nous avons reconnu les deux haches et d'armes endossés dans l'autre (plusieurs mots illisibles) entré dans l'église avons vu dans la maitresse vitre deux écussons le plus élevé d'or deux haches d'armes endossées de geulle l'autre my partie des haches et d'armes de geulle à un gantellet d'argent parsemé d'ermine et dans deux autres vitres étant au (mot illisible) de la dite église il y a aussi deux écussons chargés de deux haches d'armes qui est la dite maison de Tronangle a été assisté par missire Jan Rivallen faisant fonction de curé de Saint-Servais âgé de 43 ans ou environ demeurant au village de Kervern dans la paroisse de Duault lesquels leur ayant fait mettre la main sur la poitrine nous ont dit que la chapelle de Saint Michel situé au haut de la montagne dudit Saint Michel est prohibitive auseigneur de Tronangle et dépendant de la seigneurie et que les prières nominales qui s'y font sont pour le seigneur de la maison de Tronangle comme fondateur de la dite chapelle et propriétaire d'icelle et que le jour du pardon et assemblée ils ont (2 mots illisibles) et autre gens de leurs parts (mot illisible) le havage et coutume et surtout la marchandise et denrée qui s'y trouve. Ce qu'ils oui affirment véritable Soussignés Jan Rivallen et Louis (nom illisible) prêtres.

Cote H610 des AD22.

Transcription par Jérôme Caouën